



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 26 avril 2021  
affiché ou publié le lundi 26 avril 2021  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210415-lmc1H25171H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H25171H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 060-21

**Objet :** *RS - Demande de subvention au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la réalisation d'arrêts de covoiturage*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

|                                |                                                                                                                                                  |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aillon-le-Jeune</b>         | Serge Tichkiewitch                                                                                                                               |
| <b>Aillon-le-Vieux</b>         |                                                                                                                                                  |
| <b>Arith</b>                   | Cécile Trahand                                                                                                                                   |
| <b>Barberaz</b>                | Arthur Boix-Neveu                                                                                                                                |
| <b>Barby</b>                   | Christophe Pierretton                                                                                                                            |
| <b>Bassens</b>                 |                                                                                                                                                  |
| <b>Bellecombe-en-Bauges</b>    | Eric Delhommeau                                                                                                                                  |
| <b>Challes-les-Eaux</b>        | Josette Rémy                                                                                                                                     |
| <b>Chambéry</b>                | Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin |
| <b>Cognin</b>                  | Franck Morat                                                                                                                                     |
| <b>Curienne</b>                |                                                                                                                                                  |
| <b>Doucy-en-Bauges</b>         | Marie Perrier                                                                                                                                    |
| <b>Ecole</b>                   | Hervé Ferroud-Plattet                                                                                                                            |
| <b>Jacob-Bellecombette</b>     | Brigitte Bochaton                                                                                                                                |
| <b>Jarsy</b>                   |                                                                                                                                                  |
| <b>La Compôte</b>              | Jean-Pierre Fressoz                                                                                                                              |
| <b>La Motte-en-Bauges</b>      |                                                                                                                                                  |
| <b>La Motte-Servolex</b>       | Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux                                                                                                |
| <b>La Ravoire</b>              | Grégory Basin - Alexandre Gennaro                                                                                                                |
| <b>La Thuile</b>               | Dominique Pommatt                                                                                                                                |
| <b>Le Châtelard</b>            |                                                                                                                                                  |
| <b>Le Noyer</b>                | Philippe Gamen                                                                                                                                   |
| <b>Les Déserts</b>             |                                                                                                                                                  |
| <b>Lescheraines</b>            |                                                                                                                                                  |
| <b>Montagnole</b>              | Jean-Maurice Venturini                                                                                                                           |
| <b>Puygros</b>                 |                                                                                                                                                  |
| <b>Saint-Alban-Laysse</b>      | Michel Dyen                                                                                                                                      |
| <b>Saint-Baldoph</b>           | Christophe Richel                                                                                                                                |
| <b>Saint-Cassin</b>            | Jocelyne Gougou                                                                                                                                  |
| <b>Sainte-Reine</b>            | Philippe Ferrari                                                                                                                                 |
| <b>Saint-François de Sales</b> |                                                                                                                                                  |
| <b>Saint-Jean-d'Arvey</b>      | Christian Berthomier                                                                                                                             |
| <b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>    |                                                                                                                                                  |
| <b>Saint-Sulpice</b>           |                                                                                                                                                  |
| <b>Sonnaz</b>                  | Daniel Rochaix                                                                                                                                   |
| <b>Thoiry</b>                  | Thierry Tournier                                                                                                                                 |
| <b>Vérel-Pragondran</b>        |                                                                                                                                                  |
| <b>Vimines</b>                 | Corine Wolff                                                                                                                                     |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 060-21

objet **RS - Demande de subvention au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la réalisation d'arrêts de covoiturage**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, en lien avec Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a approuvé le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry, dont le programme d'orientation et d'actions déplacements tient lieu de plan de mobilité.

Parmi les actions développées, est inscrit, au titre de la multimodalité, le développement du covoiturage en tant que mode de déplacement collaboratif, contribuant à la richesse du bouquet de services « mobilités » développés progressivement par l'agglomération.

La démarche engagée par Grand Chambéry intègre :

- le covoiturage régulier, planifié par les ménages au préalable de leurs déplacements par l'intermédiaire de la plateforme publique régionale de covoiturage Mov'ici,
- le covoiturage spontané qui permet aux usagers de se rejoindre, sans rendez-vous préalable, sur des points de rencontre.

Trois types de mobilier correspondant à trois niveaux d'arrêts sont utilisés en fonction des flux et de la densité de population : poteaux à messages variables, bornes/panneaux lumineux ou panneaux simples.

A ce jour, plusieurs arrêts ont été implantés sur quelques communes de l'agglomération : Les Déserts et la station de la Féclaz, Saint-Jean-d'Arvey, La Thuile, Thoiry, Lescheraines, Le Châtelard, Saint-François-de-Sales, Arith, La-Motte-en-Bauges et Saint-Baldoph.

Pour 2021, est prévu le déploiement du service Synchro Covoiturage sur deux nouveaux secteurs :

- Chambéry et Bassens - les Monts,
- Verel-Pragondran.

Les études d'aménagement des arrêts de covoiturage sont en cours (positionnement et équipement des arrêts, définition du type d'arrêts, etc.).

Ces aménagements étant éligibles au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour l'année 2021, il est proposé de solliciter l'Etat pour la subvention la plus élevée possible en vue de la réalisation de cette opération.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements tenant lieu de plan de mobilité,

**Vu** la délibération n°069-16 C du Conseil communautaire du 18 mai 2016 approuvant la consistance des services du réseau Stac et des mesures complémentaires à partir du 29 août 2016,

**Vu** la décision n° 072-20 du Bureau du 22 octobre 2020 approuvant la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'utilisation de la plateforme publique régionale de covoiturage Mov'ici,

**Vu** le budget 2021,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** sollicite de l'Etat, dans le cadre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL), la subvention la plus élevée possible pour le déploiement du service Synchro Covoiturage sur deux nouveaux secteurs (Chambéry/Bassens - les Monts, et Verel-Pragondran),

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 060-21

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la réalisation d'arrêts de covoiturage

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25171H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25171H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au